

| | |
|--|-----|
| 316. Arrêté du 23 décembre 1876 fixant le nombre des journées de prestation à fournir par les indigènes..... | 330 |
| 317. Arrêté du 23 décembre 1876 rendant exécutoire le budget des recettes et des dépenses locales pour l'Exercice 1877..... | 331 |
| 318. Arrêté du 23 décembre 1876 rendant exécutoire le rôle supplémentaire des Marquises pour les 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e trimestres 1876.. | 336 |
| 319. Ordonnance du 23 décembre 1876 fixant l'impôt personnel indigène pour l'année 1877..... | 336 |
| 320. Arrêté du 23 décembre 1876 rendant exécutoire le budget des recettes et des dépenses du service indigène pour l'Exercice 1877. | 337 |
| 321. Arrêté du 28 décembre 1876 rendant exécutoire le budget des transports par terre pour l'année 1877..... | 340 |
| 322. Arrêté du 28 décembre 1876 réglant à nouveau l'organisation des bureaux de la direction des affaires indigènes..... | 341 |
| 323. Arrêté du 28 décembre 1876 fixant les cadres des divers services indigènes, ainsi que les traitements et allocations aux agents et fonctionnaires de ces services..... | 342 |
| 324. Décision du 29 décembre 1876 rapportant la décision du 27 juin 1876 relative à l'indemnité de logement accordée sur le service local..... | 345 |
| 325. Décision du 29 décembre 1876 nommant les membres civils du conseil d'administration..... | 345 |
| 326. Décision du 31 décembre 1876 désignant deux magistrats pour faire partie du tribunal du contentieux administratif..... | 346 |
| 327 à 340. Nominations, mutations, etc..... | 347 |

N° 304. — *DÉPÊCHE ministérielle du 13 septembre 1876 relative aux cessions de médicaments faites aux bâtiments de la flotte par le service Colonial (4^e direction, 4^e bureau).*

Paris, le 13 septembre 1876.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — La commission permanente de contrôle et de révision du règlement d'armement a signalé plusieurs fois l'élévation des prix de diverses cessions de médicaments à des bâtiments de la flotte faites par le service des hôpitaux militaires dans les colonies.

J'ai l'honneur de vous prier d'adresser de nouvelles recommandations pour que les cessions de l'espèce soient toujours remboursées aux prix du marché passé en France pour le service Colonial, avec augmentation de 25 0/0. Le service de santé, dans chaque colonie, possède des exemplaires de ce marché, envoyés aux époques de renouvellement.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral, Sénateur,
Ministre de la marine et des colonies,
Pour le Ministre et par son ordre :
Le Directeur des colonies,
Signé : MICHAUX*